

## Partiel L2

### Aire thématique : Histoire des esclavages et servitudes

Lire ces trois textes et commenter les phrases soulignées.

C'est donc à la culture du tabac qu'il faut penser sur toutes choses, et se souvenir que c'est à la culture de cette plante qu'on est redevable de l'établissement de nos colonies. C'était le commerce libre du tabac qui attirait cette multitude de vaisseaux de toutes sortes de nations, et un si prodigieux nombre d'Habitants, qu'on comptait plus de dix mille hommes capables de porter les armes dans la seule partie française de l'Isle de Saint-Christophe, au lieu que depuis que ce commerce a été détruit, parce que le tabac a été mis en parti, on a été obligé de s'attacher presque uniquement à la fabrique du sucre, ce qui a tellement diminué le nombre des Habitants, qu'on n'a jamais pu rassembler depuis ce temps-là deux mille hommes dans cette même île. La Martinique, la Guadeloupe, et les autres colonies françaises sont dans le même cas ; et ceux qui les ont connues il y a quarante ou cinquante ans, ne peuvent voir sans gémir l'état où elles sont à présent, dépeuplées d'Habitants blancs et peuplées seulement de nègres, que leur grand nombre met en état de faire des soulèvements, et des révoltes, auxquelles on n'a résisté jusqu'à présent que par une espèce de miracle. C'est le nombre des habitants blancs qui est l'âme et qui fait la force des colonies, la multitude des esclaves est utile pour le travail, mais très inutile pour la défense du pays ; elle lui est même pernicieuse, lorsqu'il est attaqué. Mais la multitude des Habitants ne peut être composée que de petits Habitants, et ces petits Habitants ne peuvent subsister que par la culture et le commerce libre du tabac. [...]

J'avoue que le commerce et la manufacture des sucres est très considérable, mais il faut aussi avouer que c'est ce qui a dépeuplé nos Îles, et les a affaiblies au point où nous les voyons aujourd'hui, parce que le terrain nécessaire pour une sucrerie, sur laquelle il n'y a que quatre ou cinq blancs, et souvent bien moins, était occupé par cinquante ou soixante Habitants portant les armes, par conséquent plus en état de défendre le pays, et qui faisaient une consommation de denrées, et de marchandises d'Europe infiniment plus considérable que ne le peuvent faire les maîtres et les esclaves d'une sucrerie en tel nombre qu'on les veuille supposer. Tout le monde sait que quatre ou cinq aunes de grosse toile avec un peu de bœuf salé suffit pour l'entretien et la nourriture d'un esclave, on ne lui donne ni bas, ni souliers, ni chapeau, ni chemise, étoffes, cravates, perruques, gants, et mille autres choses dont les blancs ont besoin pour s'habiller, et se mettre selon les modes d'Europe.

Jean-Baptiste LABAT, *Nouveau voyage aux Isles françaises d'Amérique*, Edition des horizons caraïbes, réédition 1972 (1<sup>ère</sup> édition en 1722), p. 333 – 335.

La qualification injurieuse du sang mêlé est le mot de ralliement de ces hommes qui se partagent tous les emplois de l'île, toutes les grâces du gouvernement ; persuadés qu'ils forment une espèce supérieure, Créole & Européens, ils ne daignent pas même admettre les gens de couleur, bien élevés, propriétaires, riches, aussi blancs qu'eux, dans leurs milices pacifiques. Le moindre soupçon de sang mêlé est un titre d'exclusion. Des calomniateurs à gage, des généalogistes mal intentionnés passent leur temps à faire d'odieuses recherches pour nuire à des citoyens innocents. [...] les blancs, avec ce fantôme de sang mêlé, ont fondé, sous le tropique, une aristocratie aussi dangereuse, & bien moins spacieuse que celle d'Europe : en Europe, c'est la noblesse du nom ; en Amérique, c'est celle de la peau. [...]

Mais ce caractère de la couleur s'efface à la longue ; il n'importe : on recherche avec une malignité barbare, les traces du sang que des hommes honnêtes ont reçu de leurs ancêtres Européens, unis avec des esclaves d'Afrique. Leur épiderme a beau effacer par sa blancheur, le teint olivâtre de beaucoup de créoles & de blancs nouvellement arrivés aux îles, on leur reproche

inhumainement le mélange de leur sang ; on ne leur tient aucun compte des générations qui les rapprochent de plus en plus des Européens auxquels ils doivent leurs origines.

De Cournand (Abbé), *Requête présentée à nos seigneurs de l'Assemblée Nationale, en faveur des Gens de couleur de l'île de Saint-Domingue*, s. d., p. 5-6. Ce pamphlet date vraisemblablement de la fin du mois de septembre ou du début du mois d'octobre 1789, car il est imprimé alors que l'Assemblée est encore à Versailles.

Les nations européennes ont cru qu'il était dans l'utilité de leur commerce d'avoir des établissements dans l'Afrique Occidentale. Les Portugais qui, selon l'opinion commune, y étaient arrivés les premiers, firent longtemps sans concurrence le commerce des esclaves, parce que seuls ils avaient formé des cultures en Amérique. Des circonstances malheureuses les soumièrent à l'Espagne, et ils furent attaqués dans toutes les parties du monde par le Hollandais qui avait brisé les fers sous lesquels il gémissait. Les nouveaux républicains triomphèrent sans de grands efforts d'un peuple asservi, et plus facilement qu'ailleurs en Guinée, où l'on n'avait préparé aucun moyen de défense. Mais aussitôt que Lisbonne eut recouvré son indépendance, elle voulut reconquérir les possessions dont on l'avait dépouillée durant son esclavage. Les succès qu'elle eut dans le Brésil enhardirent ses navigateurs à tourner leurs voiles vers l'Afrique. S'ils ne réussirent pas à rendre à leur patrie tous les anciens droits, du moins firent-ils rentrer en 1648 sous son empire la grande contrée du pays d'Angola, où elle n'a cessé depuis de donner des lois. [...]

La jouissance de ce que les Hollandais arrachèrent d'une si riche dépouille, fut abandonnée par la république à la compagnie des Indes Occidentales qui s'en était emparée. Le monopole construisit des forts ; il leva des tributs ; il s'attribua la connaissance de tous les différends ; il osa punir de mort tout ce qu'il jugeait contraire à ses intérêts ; il se permit même de traiter en ennemis tous les navigateurs Européens qu'il trouvait dans les parages dont il s'attribuait exclusivement le commerce. [...]

Il n'est pas aisé de prévoir quelles maximes suivra l'Espagne dans les liaisons qu'elle va former avec l'Afrique. Cette couronne reçut successivement, tantôt ouvertement et tantôt en fraude, ses esclaves des Génois, des Portugais, des Français et des Anglais.

Guillaume-Thomas Raynal, *Histoire philosophique et politique des établissemens et du commerce des Européens dans les deux Indes*, Genève, Pellet, imprimeur de la ville, Genève, 1780, Tome 6, p. 141-149.

Commentez les citations suivantes en faisant des phrases. L'espace laissé pour répondre est proportionnel à la réponse attendue.

1. culture du tabac

La « culture du tabac » a été la première production de denrées coloniales pratiquées par des aventuriers français dans les années 1620 à Saint-Christophe, puis à partir de 1635, à la Martinique et la Guadeloupe et dans la seconde moitié du XVIIe dans la partie occidentale de Saint-Domingue.

2. l'établissement de nos colonies

Lorsque l'auteur évoque « l'établissement de nos colonies », il se réfère à l'installation des Français aux Antilles qui s'effectue au début des années 1620 à Saint-Christophe de manière informelle, puis officielle en 1627. Les Français s'installent en 1635 en Guadeloupe et Martinique et vers 1650, à Saint-Domingue, Grenade et Saint-Martin.

3. toutes sortes de nations

Jusqu'en 1649, la Compagnie des Îles d'Amérique a le monopole du commerce avec les Antilles françaises, mais face à son impossibilité de ravitailler correctement celles-ci et d'acheter à un bon prix les denrées d'exportation comme le tabac et le sucre, elle est concurrencée par les navires hollandais et anglais qui sont les « toutes sortes de nations » évoquées dans le texte. En 1664, le commerce avec les navires étrangers est strictement interdit, avec la création de la Compagnie des Indes Occidentales par Colbert, toutefois, la contrebande avec les navires étrangers se développe.

4. Habitants

En contexte colonial française le terme « habitants », désigne les propriétaires d'habitations, c'est-à-dire des plantations. Une habitation est composée des bâtiments, des terres, des esclaves et du bétail.

5. Saint-Christophe

« Saint-Christophe » est la première des Antilles colonisée par les Français, d'abord par des aventuriers au début des années 1620. En 1626, Richelieu donne à une compagnie cette île qui charge d'Esnambuc de l'exploiter à son profit. L'île est occupée à la fois par les Anglais et les Français. Elle est le siège du gouverneur général des îles d'Amérique, jusqu'en 1668. En 1713, elle est définitivement perdue par les Français.

6. Martinique

Les Français s'installent en Martinique, à partir de 1635. Elle est d'abord exploitée pour son tabac, puis pour la canne à sucre.

7. la Guadeloupe

Les Français s'installent en Guadeloupe en 1635. Elle est d'abord exploitée pour son tabac, puis pour la canne à sucre.

8. autres colonies françaises

Les « autres colonies françaises » sont l'île de la Tortue (depuis 1629), la partie occidentale de Saint-Domingue, Saint-Martin, Saint-Barthelémy, Sainte-Croix, la Grenade et la Guyane (depuis 1664).

#### 9. dépeuplées d'Habitants blancs

Avec la révolution sucrière, le nombre d'engagés diminue. La grande époque du recours aux engagés correspond à la période de culture du tabac dans les colonies dans la première moitié du XVIIe siècle. Dans la deuxième moitié du XVIIe siècle, la proportion de la population européenne chute alors brutalement. En Guadeloupe, elle passe de 80% en 1654, à 50% en 1664 et à 39% en 1684. En Martinique, la part de la population européenne passe de 51% en 1664, à 40% en 1671 et à 29% en 1678. La proportion d'Européen au sein de la population servile passe d'environ 67% en 1654 à 13% en 1671 pour la Guadeloupe et de 17% en 1660 à moins de 1% en 1688 pour la Martinique. En Guadeloupe, le nombre d'engagés passe de 756 en 1664 à 624 en 1671. A Saint-Christophe, ce chiffre se réduit de 702 en 1671 à 81 en 1687. En 1694, il n'y a plus que deux engagés en Martinique ! Cette diminution s'explique par un afflux massif d'esclaves africains au détriment de l'immigration européenne dont la part dans les flux migratoires s'effondre. Les colonies cessent alors d'attirer les Européens.

#### 10. manufacture des sucres

La manufacture des sucres est la fabrication du sucre. Celle-ci se développe dans les Antilles françaises dans la 2<sup>e</sup> moitié du XVIIe siècle. Pour produire du sucre, il faut cultiver de la canne à sucre, la cultiver, en extraire le jus dans un moulin et faire chauffer ce liquide dans une sucrerie jusqu'à cristallisation du sucre. Le sucre est placé alors dans des formes en poterie. Il est laissé à la purgerie pour être débarrasser des sirops et mélasses. Manufacture à sucre est aussi le nom donné aux exploitations produisant du sucre.

#### 11. l'entretien et la nourriture d'un esclave

Les maîtres sont obligés de nourrir, de soigner et de vêtir leurs esclaves. Ils doivent prendre soin des vieillards. Ces obligations sont formulées dans l'Edit de mars 1685 qui deviendra Code Noir, en 1718, par le titre que donnera un éditeur parisien à ce texte.

#### 12. Créole

Dans ce texte, créole ne fait pas référence à la langue parlée dans les Antilles françaises, mais aux personnes nées aux îles qui se différencient des Européens, nés en Europe. Les Blancs créoles sont exemptés de la capitation (impôt payé sur la tête de chaque individu), à l'inverse des Européens qui doivent l'acquitter. Dans ce texte, créole signifie blanc créole. Par la suite, le terme sera utilisé pour désigner les esclaves noirs nés aux îles appelés « nègres créoles », à l'inverse des « nègres de Guinée » ou « nègres nouveaux » qui eux sont nés en Afrique.

#### 13. gens de couleur

Les gens de couleur libres appelés aussi libres de couleur, sont des esclaves affranchis ou descendants d'esclaves affranchis. Les libres de couleur peuvent être noirs ou métissés. Ils sont placés dans une situation d'infériorité par rapport aux gens réputés blancs. Ils ne peuvent être appelés monsieur ou madame, ils ne peuvent porter l'épée, être officier, être juge, avocat, médecin... Certains libres de couleur possèdent des esclaves.

#### 14. milices

Les colonies françaises ont été conquises par des aventuriers, sans l'aide de l'armée régulière du roi. Tous les hommes en âge de porter des armes se sont donc organisés en milice. Ces milices sont chargées de la défense de la colonie, de la sécurité surveillance des esclaves, de réprimer les révoltes. Les milices sont formées de compagnies séparées dites blanches et de couleur. Tous les officiers sont réputés blancs.

15. les blancs

Les « blancs » désignent les personnes appartenant à cette catégorie juridique et désignés comme tels dans les recensements de population. Le terme apparaît à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle pour désigner les personnes d'origine européenne. Dans les colonies françaises, un grand nombre de blancs sont métissés avec des ascendants amérindiens ou africains. Ils sont pourtant réputés blancs et bénéficient à ce titre des privilèges de cette catégorie juridique (exemption de la capitation pour les blancs créoles). Les Blancs ne sont pas tous propriétaires d'esclaves, certains sont très pauvres et appelés les « Petits Blancs ».

16. arrivés les premiers [...] sans concurrence

Les Portugais sont les premiers Européens à explorer les côtes Africaines au cours du XV<sup>e</sup> siècle. Ils sont les premiers à installer des comptoirs et des forts en Afrique.

17. commerce des esclaves

Les Portugais pratiquent les premiers le commerce des esclaves africains. D'abord entre le Portugal et la côte africaine à partir de 1440, mais aussi de manière interne à l'Afrique. Les Portugais achètent des esclaves dans le golfe de Guinée ou sur la côte des esclaves (actuel Bénin), les entreposent dans l'île de Sao Tomé, puis les revendent à El Mina à des acheteurs africains contre de l'or. Ce commerce à El Mina a concerné 30 000 esclaves entre 1482 et le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. En 1520, le commerce d'El Mina rapporte 400 kg d'or par an aux Portugais, mais déclin, 70 kg d'or en 1578. Le commerce entre l'Afrique a concerné 200 000 à 400 000 captifs africains, surtout de 1440 à 1600. Au début du XVI<sup>e</sup>, les premiers esclaves noirs introduits en Amérique viennent de la péninsule ibérique. C'est à partir de 1525, que les premiers esclaves africains sont achetés en Afrique et amenés vers les colonies d'Amérique. Le commerce triangulaire se développe dans l'Atlantique Nord, mais dans l'Atlantique Sud, c'est le commerce en droiture entre le Brésil et l'Angola qui est le plus important.

18. cultures en Amérique

L'auteur se trompe les premières « cultures en Amériques » pratiquées par des Européens comme la canne à sucre ont été le fait des Espagnols aux Antilles, mais très rapidement les Portugais, grâce au Brésil, sont devenus les premiers producteurs de sucre exporté à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.

19. les soumièrent à l'Espagne

De 1580 à 1640, les deux couronnes sont portées par le même souverain, en raison d'une alliance matrimoniale, le roi d'Espagne Philippe II devient aussi roi du Portugal.

20. attaqués dans toutes les parties du monde par le Hollandais

Pendant l'union des deux couronnes, les rois d'Espagne négligent la défense des comptoirs et possessions portugaises en Asie, Afrique et Amérique (Brésil). Les Hollandais s'emparent de certaines îles des Antilles tel Saint-Martin, Curaçao et sous la direction de Peter Stuyvusan les Hollandais vont créer un port de guerre à Curaçao. Ils vont y pratiquer la guerre de flibuste contre les Ibériques. En 1630 le Brésil devînt, l'objectif principal des actionnaires de la W.I.C. (de 1621 à 1654), enlèvent aux Portugais les villes de Recife, Natal et Salvador afin de s'assurer une partie de la production sucrière Occupation de Pernambouc (1630-1654). Ils s'emparent également de El-Mina en 1637 et obtiennent le monopole du commerce d'esclave avec en moyenne 15.000/an Les Hollandais font la onquête de l'Angola, 1641-1648.

21. brisé les fers sous lesquels il gémissait

Après une guerre de 80 ans, l'Espagne reconnaît lors des traités de Westphalie, l'indépendance des Provinces-Unies.

22. Lisbonne eut recouvré son indépendance

En 1640, les Portugais entament une guerre d'indépendance contre l'Espagne qui reconnaît l'indépendance du Portugal, en 1668.

23. succès qu'elle eut dans le Brésil

Les Portugais chassent les Hollandais du Brésil en 1654.

24. compagnie des Indes Occidentales

La compagnie des Indes Occidentales évoquée dans le texte est la WIC, créée en 1621 sur le modèle de la VOC. La WIC a le monopole du commerce pour les Indes occidentales à savoir l'océan Atlantique, l'Afrique jusqu'au Cap et le continent américain. Elle connut des débuts prometteurs, les comptoirs florissaient dont le plus connu fut New Amsterdam de nos jours New York. La WIC s'occupait d'ivoire, fourrure et esclaves et est un acteur essentiel du commerce triangulaire au milieu du XVIIe siècle. La WIC connaît d'abord de grands succès. Elle est formée d'une véritable flotte de guerre. Entre 1621 et 1634 la WIC arme 800 navires. En 1628 à Matanza au large de Cuba la flotte de la WIC s'empare de l'armada espagnole chargée de 65kg d'or et 177'000 livres 90 tonnes d'argent et 2.270 de denrées coloniales.

25. Cette couronne reçut successivement, tantôt ouvertement et tantôt en fraude, ses esclaves des Génois, des Portugais, des Français et des Anglais.

Il s'agit de l'asiento qui est le monopole du commerce des esclaves africains vers les colonies espagnoles d'Amérique. En 1518, Charles Quint, vend à bon prix une licence pour exporter 4 000 esclaves en Amérique à Laurent de Gorrevod qui l'a revendu à un conglomérat financier de Séville composé notamment des Génois Agustin Vivaldo Fernando Vasques. A partir de 1532, des négociants portugais obtiennent des licences d'importation d'esclaves. Tous les contrats d'*asiento* (privilèges d'importation d'esclaves) espagnol mis en vente à Madrid entre 1595 et 1638 ont été acquis par des négociants portugais, parfois à la tête de groupes d'investisseurs. En 1648, l'asiento est donné aux Provinces-Unies, en raison de la guerre avec le Portugal, puis à la France, en 1701, lorsque le petit-fils de Louis XIV devient roi d'Espagne. En 1713, l'asiento est donné aux Anglais après leur victoire sur la France et ce jusqu'en 1759.

### **Quelques remarques**

Il faut préciser les lieux et les dates, lorsque vous décrivez un fait. Lorsque l'on donne un chiffre, il faut en donner la date, le lieu qu'il concerne.

Attention au hors sujet, pour commenter un texte datant de 1722, vous ne pouvez pas parler de l'abolition de l'esclavage de 1848.

Attention à la paraphrase qui consiste à répéter ce que dit le texte ou prendre des phrases d'une autre partie du texte pour expliquer un passage de celui-ci.

Il faut bannir les commentaires hors du contexte, il ne faut pas évoquer la Virginie, alors que le texte concerne les Antilles françaises.

Attention à des expressions malheureuses : un étudiant évoquant la traite des esclaves, écrit : « ce commerce se démocratise », un autre évoque « des stocks d'esclaves ».

Quelques autres expressions maladroitement relevées dans les devoirs :

« esclave vivait à la charge de son maître »

« Le « retour » des Portugais aux affaires »

« La couronne d'Espagne n'a jamais pratiqué le commerce des esclaves ».

En histoire, il vaut mieux éviter d'utiliser toujours et jamais, il y a bien souvent une exception, une nuance.

Il faut dire culture de la canne à sucre et non culture du sucre. Il faut écrire Afrique subsaharienne plutôt qu'« Afrique noire ». Le terme « nègre » doit être mis entre guillemets et défini. Il faut mettre des majuscules au nom de peuples : les Français, les Hollandais, par convention on écrit les Noirs, Les Blancs, les libres de couleur. En revanche lorsque c'est un adjectif, on utilise une minuscule : un soldat français. Il ne faut jamais mettre etc., énumérez tout ce que vous avez à écrire. Attention à l'utilisation du terme déporté, déportation en situation esclavagiste, utilisez plutôt transporter.

Un esclave est considéré comme un bien mobilier et non un objet. Bien mobilier ne signifie pas meuble, mais propriété mobile, capable d'être vendu, hérité, donné.

Il n'y a pas d'obligation de loger explicite dans l'édit de mars 1685. L'esclave coûte cher, même si son prix diminue aux Antilles au milieu du XVIIe siècle avant d'augmenter continuellement au XIXe siècle.